



VILLE DE
MALARTIC

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM-05-2019**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Malartic, qu'il y aura une séance du conseil de ville **mardi, le 20 août 2019, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 901, rue Royale, à Malartic.

Au cours de cette séance, le conseil de ville va statuer sur une demande de dérogation mineure de monsieur Ghyslain Leblanc, relativement à l'immeuble situé au 1241, avenue de la Quebco, à Malartic (# 3 000 182 du cadastre du Québec) afin d'autoriser comme étant conforme :

- Une largeur de \pm 13 mètres pour l'entrée charretière qui est actuellement de 6 mètres sur la rue des Pins.

Dans l'éventualité où le conseil de ville accepte la présente demande de dérogation mineure, le tout sera dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Tout intéressé peut se faire entendre devant le conseil de ville relativement à cette demande.

DONNÉ à Malartic, ce 12 juillet 2019.


M^e Kathy Gauthier
Greffière